
La production du patrimoine

Fernand Harvey
INRS-Culture et Société
Université du Québec

Le patrimoine occupe dans nos sociétés industrielles avancées une place considérable, sans commune mesure avec l'importance qu'on lui accordait avant les années 1970. Comment expliquer ce phénomène qui relève à la fois de la culture et de l'économie ? Pour répondre à cette question, il faut s'interroger sur la nature même de la modernité et de la place qu'y occupe la mémoire, puisque le patrimoine fait référence à un héritage collectif qui contribue largement à la spécificité culturelle des sociétés et des civilisations.

La notion d'héritage implique l'idée de transmission d'une génération à l'autre d'un bien, qu'il soit matériel ou symbolique ; et la notion de patrimoine suggère à son tour que cet héritage revêt une valeur symbolique importante pour une société donnée ou, à tout le moins, pour certains groupes qui la constituent. Or, cette valorisation ne s'impose pas d'elle-même, pas plus qu'elle est le fruit du hasard ; elle résulte, bien au contraire, d'un travail sur la mémoire qui consiste non seulement à réunir certains éléments du passé pour constituer des séquences intelligibles, mais également à conférer aux éléments ainsi identifiés un sens et une légitimité en fonction des actions du présent.

Le travail effectué par la mémoire dans nos sociétés modernes dépasse ainsi un premier niveau de reconstitution des faits pour accéder à un second niveau, celui de l'interprétation. Nous sommes

ainsi en présence d'un phénomène de dédoublement de la culture, pour reprendre l'expression de Fernand Dumont. Ce dernier considérait l'historien comme le prototype de l'homme moderne dans la mesure où il était sans cesse confronté à ce phénomène de dédoublement : d'une part, chercher les lois et les structures des faits historiques observés en prenant ses distances au nom de l'objectivité scientifique et, d'autre part, prendre contact avec les hommes d'autrefois à partir de sa propre sensibilité, de sa propre subjectivité et de ses valeurs (Dumont, 1995).

Le patrimoine et son institutionnalisation dans nos sociétés modernes procède de la même façon. Comment expliquer, en effet, que certains biens mobiliers ou immobiliers et certaines traditions héritées du passé accèdent au statut de patrimoine culturel ? Il faut, pour ce faire, que s'établisse tout d'abord une certaine distance par rapport à ces témoins du passé qui nous les fait reconnaître comme « autres » sans pour autant nous être étrangers. D'où l'idée d'une filiation plus ou moins explicite, en même temps qu'un certain sentiment d'urgence à préserver cet héritage menacé de disparition ou de destruction. Cependant, ce travail de découverte du patrimoine, par le paradoxe de la mise à distance des objets, des lieux, des sites et des traditions en cause, n'aboutirait qu'à la constitution d'inventaires, à la collection d'objets, à l'accumulation de témoignages et à la restauration de biens culturels sans but spécifique s'il n'était pas accompagné d'une intention d'interprétation devant lui donner un sens. Et c'est précisément parce que ce travail d'interprétation s'est constamment transformé au cours de la période moderne qu'on a pu observer une modification équivalente des stratégies à l'égard de la définition même de l'objet patrimonial et de sa mise en valeur.

L'AVÈNEMENT DE LA NOTION DE PATRIMOINE ET SES TRANSFORMATIONS SUCCESSIVES

Les sociétés traditionnelles ne faisaient guère référence à la notion de patrimoine au sens moderne du terme, dans la mesure où elles étaient axées sur la coutume et la tradition. Puisque la tradition constituait leur type de mémoire propre, ces sociétés ne cherchaient

pas à reconstituer ou à expliquer le passé, mais bien plutôt à y puiser une légitimité pour justifier les conduites. Dans ces sociétés fortement structurées, il n'existait pas de rupture ou de mise à distance par rapport à l'action ou à certains éléments de l'environnement matériel. On voit mal comment la notion moderne de patrimoine aurait pu prendre naissance dans un tel contexte. Il n'en demeure pas moins que certains lieux ou objets ont pu être considérés comme exceptionnels dans le contexte des sociétés traditionnelles par le recours au sacré : un sens du sacré relié aux mythes des origines dans les sociétés primitives ou aux grandes religions dans les sociétés plus évoluées. Le rocher sacré d'une communauté autochtone du Canada ou le lieu de pèlerinage de Sainte-Anne-du-Petit-Cap, ancien nom de Sainte-Anne-de-Beaupré, pour les premiers habitants de la Nouvelle-France ne relèvent-ils pas tous deux d'un même type de valorisation de lieux sacrés, considérés comme des prolongements transcendants de la vie quotidienne ? À cet égard, n'est-il pas significatif de constater que les églises du Québec, en tant que lieux de culte et de culture, n'ont été considérées comme des biens patrimoniaux dans leur ensemble qu'à partir du moment où la pratique religieuse a cessé d'être généralisée pour devenir le fait d'une minorité de plus en plus restreinte¹ ?

La société traditionnelle ne pouvait donc pas favoriser l'émergence d'une notion de patrimoine autrement que par le recours au sacré et en référence aux lieux de culte, tels qu'églises, chapelles, cathédrales et lieux de pèlerinage.

La notion de patrimoine s'est développée à partir du XIX^e siècle. Cette forme de valorisation de la mémoire constituait une réaction à l'industrialisation et à l'urbanisation qui remettaient en cause les modes de vie hérités de la société rurale traditionnelle. L'émergence de la modernité dans l'histoire des sociétés marquait une rupture par rapport à la façon traditionnelle de penser le monde,

1. Il faut néanmoins noter que certaines églises ont été très tôt classées monuments historiques en raison de leur qualité architecturale ou de la richesse de leur décoration intérieure (peinture, sculpture, etc.). Cependant, cette reconnaissance s'appliquait surtout aux bâtiments du Régime français ou d'inspiration architecturale française. Voir à ce sujet : Commission des biens culturels du Québec (1990).

rupture qui allait s'accélérer au rythme du développement de la société industrielle et de l'apparition de nouvelles classes sociales, plus particulièrement de la bourgeoisie industrielle et de la classe ouvrière.

Paradoxalement, le XIX^e siècle a vu naître en Europe un mouvement romantique qui s'est manifesté non seulement dans la littérature, mais aussi dans l'historiographie, notamment dans l'œuvre d'Augustin Thierry et de Jules Michelet. Cette tendance est également présente dans le domaine du patrimoine, alors que l'architecte français Eugène Viollet-le-Duc (1814-1879) entreprend la restauration d'importants édifices civils et religieux du Moyen Âge (Saint-Germain-des-Prés, Notre-Dame de Paris, la cité de Carcassonne). La reconstitution du château de Pierrefonds (1859-1870) d'après une conception idéalisée du Moyen Âge pousse jusqu'à sa limite – du reste fort critiquée à l'époque – l'idée d'exemplarité en matière de patrimoine bâti. Cette idéalisation du passé aura des prolongements ailleurs, y compris au Québec.

Il faudrait sans doute relier à ce courant romantique l'idée de restauration des murs du Vieux-Québec et de reconstruction de ses portes principales au cours du dernier tiers du XIX^e siècle. On avait même projeté de construire un château d'allure médiévale pour le gouverneur général sur le site de la citadelle, même si ce projet n'eut pas de suite. On construisit plutôt le Château Frontenac à la fin du siècle dernier. Il convient ici de rappeler que les efforts du gouverneur général de l'époque, lord Dufferin (1872-1878), pour préserver les murs de Québec ne faisaient pas l'unanimité et que la bourgeoisie commerçante canadienne-française aurait souhaité voir démolir ces vestiges historiques qui faisaient obstacle à la modernisation de la ville (Cameron, 1986 ; Lebel, 1986). À Montréal, la bourgeoisie commerçante avait eu plus de succès puisque les murs de la ville, jugés inutiles dès le début du XIX^e siècle, furent aussitôt démolis pour faire place à de nouvelles formes urbaines considérées comme synonymes de progrès².

2. Sur Montréal, voir : Lambert et Stewart (1992 : 72-85) et sur Québec : Lafrance, Charbonneau et Desloges (1982).

Ces premiers débats autour de l'objet patrimonial laissent entrevoir que son interprétation, en tant qu'élément constitutif de la culture, varie sensiblement en fonction des groupes sociaux en cause. Ce vieux débat entre promoteurs du développement économique et partisans de la conservation de bâtiments ou de sites historiques trouve encore des échos de nos jours dans la plupart des localités du Québec où la fonction économique et la fonction culturelle sont en conflit et n'arrivent pas toujours à s'harmoniser. À cet égard, le Mouvement Desjardins n'a guère contribué à la préservation de l'intégrité du paysage architectural des petites villes et des villages québécois avec la construction de caisses populaires de piètre qualité architecturale, souvent accompagnée de démolitions de bâtiments d'intérêt patrimonial pour faire place à des espaces de stationnement.

Au Québec, ce manque de sensibilité à l'égard du patrimoine bâti remonte loin dans le passé. À l'époque du capitalisme triomphant de la fin du XIX^e siècle, en dépit d'une rupture de plus en plus évidente avec les anciens modes de vie, on ne se préoccupait guère de l'héritage légué par les générations antérieures. Il suffit de rappeler qu'à Québec, certains entrepreneurs, enivrés par l'idée de progrès, avaient songé à raser la Place royale pour y construire une gare de chemin de fer face à Lévis !

Faut-il pour autant conclure que le travail sur la mémoire ne s'était pas amorcé dans notre société ? Bien au contraire. François-Xavier Garneau, émule d'Augustin Thierry, avait réalisé une première synthèse d'histoire nationale du Canada français. D'autres historiens de la fin du XIX^e siècle, comme les abbés Étienne-Michel Faillon et Jean-Baptiste-Antoine Ferland, se chargeront d'orienter l'interprétation de cette histoire en fonction d'objectifs religieux, tout en valorisant l'époque de la Nouvelle-France ; tâche qui sera poursuivie et achevée par Lionel Groulx. Ce travail sur la mémoire collective amorcée par l'historiographie ne sera pas sans influencer le développement d'une conscience patrimoniale au début du XX^e siècle.

Si la seconde moitié du XIX^e siècle correspond à une lente prise de conscience historique et patrimoniale au Québec, c'est à partir des années 1920 qu'on voit se développer un mouvement en faveur

de la préservation du patrimoine, à la suite des premières interventions de l'État – interventions certes timides et limitées, mais dont l'importance symbolique n'est pas à négliger. Rappelons, à cet égard, que le gouvernement fédéral met sur pied la Commission des lieux et monuments historiques en 1919 et que la province de Québec en fait autant en 1922 (voir Taylor, 1990 : 31-32 ; Symons, 1997 ; Gelly, Brunelle-Lavoie et Kerjan, 1995). Ces deux commissions s'emploieront, chacune de son côté, à reconnaître l'intérêt historique de personnages, de lieux et de sites au moyen de plaques commémoratives, en accord avec l'historiographie de l'époque.

Au début des années 1920, Athanase David, secrétaire de la province de Québec, se fait l'artisan d'une première politique culturelle, même si les mesures prises ne s'inscrivent pas pour autant dans le cadre d'une vision d'ensemble, comme ce sera le cas à partir des années 1970. Outre la Commission des monuments historiques créée en 1922, David lance d'autres initiatives à caractère culturel : les Archives provinciales (1920), l'École des beaux-arts de Montréal et celle de Québec (1921), la loi des musées de la province (1922). Quant au Musée du Québec, regroupant les arts, l'ethnographie et les archives, son ouverture sera reportée en 1933 à cause des difficultés financières engendrées par la crise économique.

Selon Athanase David, l'État doit exercer une fonction de suppléance chez les peuples peu fortunés, comme c'est le cas pour les Canadiens français, afin de promouvoir les arts et les lettres. En matière de patrimoine, le secrétaire de la province considère qu'il importe de conserver pour l'édification des générations futures « les reliques de notre passé » (Harvey, 1991). Cette fonction de conservation et de diffusion des objets patrimoniaux sera mise en œuvre par Gérard Morisset, deuxième directeur du musée provincial dans le cadre de l'inventaire des œuvres d'art qu'il initie en 1937 et qu'il poursuivra au fil des années. L'approche de Morisset, à la fois patrimoniale et esthétique, considère l'objet d'art et l'œuvre architecturale dans leur fonction d'exemplarité. Comme l'avait fait l'historiographie traditionnelle, Morisset valorise le Régime français, vu comme une source d'inspiration et un point de référence. Selon lui, les artistes et les artisans du XVIII^e siècle et des débuts du

XIX^e siècle devaient servir de modèle à l'expression d'un art véritablement canadien (Ministère des Affaires culturelles, 1981 ; Morisset, 1940) puisqu'ils puisaient à la tradition française en art et en architecture.

Ce travail d'inventaire des objets d'art et du patrimoine bâti amorcé à la fin des années 1930 ne s'est guère traduit par des mesures concrètes en termes de classement ou de restauration puisque la Commission des monuments historiques du Québec ne procède qu'à la désignation de trois immeubles à des fins de protection avant les années 1950. Comme le souligne Jacques Mathieu (1995), les années 1950 marquent le début d'une phase intensive de protection du patrimoine immobilier. Ce sont des bâtiments isolés qu'on s'emploie alors à restaurer, par exemple la maison Chevalier dans la basse-ville de Québec, en fonction de leur valeur d'exemplarité en référence au Régime français.

LES NOUVELLES PRATIQUES PATRIMONIALES

À partir des années 1960, les pratiques patrimoniales connaissent une profonde mutation qui se poursuit au cours des décennies suivantes. Cette mutation s'explique par plusieurs facteurs externes.

En premier lieu, il faut rappeler les profonds bouleversements que connaît le Québec depuis les années 1960. L'avènement d'une société de consommation de masse, le déclin de l'influence de l'Église institutionnelle, la montée de la question identitaire sont autant d'indices d'importantes mutations sociales venues ébranler l'ordre social traditionnel que l'industrialisation et l'urbanisation des décennies antérieures n'avaient pas réussi à faire disparaître. De nouvelles références allaient donc émerger et, par la même occasion, un nouveau travail sur la mémoire, qui remet en cause les interprétations traditionnelles du passé.

Les mutations sociales ont donc eu un impact certain sur la pratique historique elle-même et, par là, sur l'historiographie. À cet égard, l'avènement de l'histoire sociale constitue un deuxième facteur externe ayant influencé les pratiques patrimoniales.

L'historiographie traditionnelle accordait beaucoup d'importance à l'histoire politique et religieuse et aux événements singuliers, lesquels étaient susceptibles de se traduire en terme d'exemplarité. La nouvelle histoire sociale inversera cette tendance pour considérer les faits historiques dans leur représentativité. L'histoire des travailleurs, par exemple, cherchera moins à mettre en évidence l'action des leaders syndicaux qu'à décrire, à expliquer et à interpréter des mouvements sociaux ou des aspects de la structure sociale. Il en ira de même de l'histoire des femmes et, à plus forte raison, de l'histoire économique et de l'histoire urbaine (voir Gagnon, 1999). L'historiographie économique et sociale a, par ailleurs, conduit à des excès qui ont été dénoncés au cours des années récentes : évacuation de l'événement en histoire, dévalorisation des acteurs sociaux, etc. Quoi qu'il en soit, on ne peut nier le rôle décisif de l'histoire sociale, elle-même portée par les mutations de la société globale, dans la redéfinition de l'objet patrimonial.

Un troisième facteur externe a influencé les nouvelles pratiques patrimoniales, à savoir l'intervention de l'État. Le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire de son ministère des Affaires culturelles créé en 1962, s'est engagé de façon significative en matière d'inventaire du patrimoine, tant matériel qu'intangible, de même que dans la restauration de bâtiments anciens et le classement de bâtiments, de sites ou de lieux à caractère historique. La restauration de la Place royale à Québec et la réalisation du *Macro-inventaire du patrimoine québécois* (Ministère des Affaires culturelles, 1985), une suite logique de l'inventaire réalisé par Morisset, constituent des exemples de l'intervention du gouvernement québécois, plus particulièrement au cours des années 1970.

Les interventions du gouvernement fédéral en matière de préservation et de restauration du patrimoine, essentiellement le patrimoine naturel et le patrimoine bâti, ne sont pas moins significatives ; elles réfèrent à des secteurs qui relèvent de sa juridiction, tels la défense, les transports et les communications. Il suffit de mentionner la reconstruction de la forteresse de Louisbourg, la restauration des fortifications de Québec et celle du fort de Chambly, la restauration des canaux historiques, sans oublier

l'inventaire et le classement des gares ferroviaires à travers le Canada (Parcs Canada, 1996 ; 1997 ; Cowan, 1997).

Ces trois facteurs extérieurs ont profondément modifié les pratiques patrimoniales et les représentations du patrimoine. Trois aspects de ces changements méritent d'être soulignés.

Tout d'abord, la notion même de patrimoine s'élargit à des champs d'application jusque-là exclus. Comme c'est le cas pour la « nouvelle histoire sociale », on est passé de l'exemplarité à la représentativité. Sans exclure d'emblée l'objet patrimonial unique, s'est ajoutée l'idée d'objet représentatif d'un phénomène plus vaste, ou d'objet en tant que dernier témoin *in situ* d'un ensemble disparu au cours des années. Ainsi, la décision de la Commission des lieux historiques du Canada de considérer d'intérêt historique national une église de style néogothique tient à ce caractère de représentativité d'un style répandu au Canada à une certaine époque, plutôt qu'à son caractère unique. Une telle approche veut éviter de diluer l'impact de la commémoration qu'amènerait la reconnaissance de plusieurs bâtiments religieux d'un même style architectural. La nouvelle pratique patrimoniale s'est également préoccupée de situer des bâtiments ou des sites dans des ensembles plus vastes, d'où l'émergence des notions de trames urbaines, d'ensembles architecturaux, de paysages culturels. Enfin, il faut mentionner le fait que l'objet patrimonial ne fait plus référence à un passé lointain plus ou moins mythique, mais qu'il intègre des périodes historiques relativement récentes, incluant la période industrielle classique. La notion de patrimoine industriel qui fait son apparition au Québec à la fin des années 1970 aurait été impensable antérieurement (Trottier, 1985). De plus, la conscience patrimoniale se projette maintenant dans l'avenir puisque des projets d'inventaires ont été évoqués dans le but d'identifier et éventuellement de sauvegarder certains éléments du présent susceptibles d'être considérés plus tard comme biens patrimoniaux. Ainsi, la Place Ville-Marie pourrait bien être reconnue comme élément du patrimoine bâti montréalais au cours du prochain siècle !

En même temps que la notion de patrimoine s'étend à des ensembles plutôt qu'à des bâtiments isolés, on note une tendance au développement de sous-champs spécialisés à caractère thématique :

patrimoine urbain, rural, maritime, forestier, religieux, industriel, militaire, archivistique. Bref, tous les secteurs de la vie sociale sont susceptibles d'être objet de patrimoine. De plus, cet objet ne fait pas seulement référence à la matérialité, mais également à l'intangibilité. D'où l'intégration de la tradition orale, des savoir-faire artisanaux, etc. Cette notion de patrimoine immatériel, aussi qualifié de patrimoine vivant, établit une distinction fort utile entre les porteurs de traditions, qui sont les héritiers sans rupture et sans intermédiaires de ce patrimoine, et les médiateurs culturels qui utilisent la tradition à des fins de protection, de promotion ou de diffusion, voire d'interprétation (Lamontagne, 1992 : 10).

Un autre aspect lié à l'élargissement des pratiques patrimoniales fait appel à la multiplicité des groupes de référence. Traditionnellement, au Canada et au Québec, le patrimoine valorisé était celui des populations dites de « vieille souche » en l'occurrence les Canadiens français, les Acadiens, les Anglais, les Écossais et les Irlandais. Une nouvelle tendance, issue des politiques de multiculturalisme et de citoyenneté, est apparue au cours des années 1980, plus manifeste au Canada anglais qu'au Québec, et qui consiste à intégrer dans le patrimoine national les groupes minoritaires : les peuples autochtones, les communautés culturelles, les minorités visibles et les femmes. Cette tendance est particulièrement évidente dans le cas des orientations récentes de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada en matière de commémoration³.

Outre l'éclatement et l'élargissement de la notion de patrimoine, on a pu observer un deuxième changement d'importance en matière de patrimoine, à savoir la professionnalisation de ses pratiques. En effet, la formation universitaire s'est développée dans différentes disciplines connexes au patrimoine, telles que l'histoire, l'histoire de l'architecture, l'ethnologie, la muséologie et l'archéologie. Au cours des années 1970, diverses possibilités

3. Voir à ce sujet Symons (1997). Le Québec, de son côté, semble avoir laissé de côté l'idée d'une politique en matière de commémoration depuis plusieurs années et met plutôt l'accent sur la protection, la mise en valeur et l'interprétation du patrimoine.

d'emploi s'offraient dans les ministères et les organismes gouvernementaux, notamment à Parcs Canada et au ministère des Affaires culturelles du Québec. Les équipes interdisciplinaires ainsi constituées ont contribué à faire avancer la recherche et les connaissances en matière de patrimoine, même si ces apports scientifiques n'ont pas toujours été reconnus à leur juste valeur par les milieux universitaires. Par ailleurs, on a pu observer un net déclin du volume de la recherche gouvernementale dans ce domaine, tant fédérale que québécoise, depuis la fin des années 1980 à la suite de la réduction du nombre de postes de professionnels. L'abolition de la Direction générale du patrimoine au ministère de la Culture marque à cet égard un tournant dans le cas du Québec. Il en va de même des coupures à Parcs Canada au cours des années 1990.

Le troisième et dernier élément ayant modifié les pratiques patrimoniales concerne la place croissante accordée à l'interprétation. L'État, qu'il soit québécois ou canadien, s'est en effet chargé d'offrir aux visiteurs (grand public, élèves des écoles primaires et secondaires et touristes) des éléments d'interprétation des sites historiques. Il faudrait approfondir l'analyse sur le contenu et les modalités de cette interprétation qui se veut avant tout didactique et qui fait référence à la technologie, civile ou militaire, à la culture matérielle, aux modes de vie et aux qualités esthétiques, évitant le plus possible le terrain controversé des interprétations politiques ou idéologiques. Mais l'interprétation peut-elle être véritablement « neutre » ? Cela constituerait en soi une contradiction.

On peut donc le constater : le patrimoine n'est pas une donnée statistique ni un objet défini une fois pour toutes. Il est le résultat d'une production sociale basée sur un travail d'interprétation qui vient donner un sens au passé en fonction des préoccupations des acteurs sociaux du présent. Ces préoccupations ont évolué au cours des décennies, en fonction des idéologies ambiantes et compte tenu du développement de la recherche en sciences humaines. Force nous est cependant de constater que l'État a joué un rôle de médiateur incontournable entre les acteurs sociaux en matière de définition, de mise en valeur et d'interprétation du patrimoine. Toutefois, en plus d'assurer ce rôle de médiateur au sein de la

société civile, l'État a lui-même pris l'initiative d'élaborer ses propres politiques en matière de patrimoine et de commémoration historique.

Bibliographie

- Cameron, Christina (1986), « Lord Dufferin contre les Goths et les Vandales », *Cap-aux-Diamants*, 2, 2 (été), p. 39-41.
- Commission des biens culturels du Québec (1990), *Les chemins de la mémoire*, 2 vol., Québec, Publications du Québec.
- Cowan, Trudy (1997), « Caught in the Act : Legislating Heritage Protection », dans Thomas H. B. Symons (dir.), *The Place of History. Commemorating Canada's Past/Les lieux de la mémoire. La commémoration du passé du Canada*, Ottawa, Société royale du Canada, p. 213-222.
- Dumont, Fernand (1995), *L'avenir de la mémoire*, Québec, Nuit Blanche.
- Gagnon, Serge (1999), *Le passé composé. De Ouellet à Rudin*, Montréal, VLB.
- Gelly, Alain, Louise Brunelle-Lavoie et Cornelia Kerjan (1995), *La passion du patrimoine. La Commission des biens culturels du Québec, 1922-1994*, Sillery, Septentrion.
- Harvey, Fernand (1991), *Le Musée du Québec. Son public et son milieu*, Québec, Musée du Québec (coll. Cahiers de recherche, 3).
- Lafrance, Marc, André Charbonneau et Yvon Desloges (1982), *Québec, ville fortifiée du XVII^e au XIX^e siècle*, Québec, Pélican.
- Lambert, Phyllis, et Alan Stewart (dir.) (1992), *Montréal, ville fortifiée au XVIII^e siècle*, Montréal, Centre canadien d'architecture.
- Lamontagne, Sophie-Laurence (1992), *Le patrimoine immatériel. Méthodologie d'inventaire pour les savoirs, les savoir-faire et les porteurs de tradition*, Québec, Les Publications du Québec (coll. Patrimoines Dossiers).
- Lebel, Alyne (1986), « La riposte des assiégés », *Cap-aux-Diamants*, 2, 2 (été), p. 51-54.
- Mathieu, Jacques (1995), « Pour une morphogénèse du passé », dans Jacques Mathieu (dir.), *La mémoire dans la culture*, Québec, PUL (coll. Culture française d'Amérique), p. 3-27.
- Ministère des Affaires culturelles (1981), *La découverte du patrimoine avec Gérard Morisset*, Québec, Ministère des Affaires culturelles.
- Ministère des Affaires culturelles (1985), *Le macro-inventaire du patrimoine québécois*, Québec, Ministère des Affaires culturelles.
- Morisset, Gérard (1940), « Notre héritage français dans les arts », *L'Action nationale*, 15, 6 (juin), p. 418-425.
- Parcs Canada (1996), *Lieux historiques nationaux et parcs nationaux du Canada. Atlas*, Ottawa, Patrimoine canadien.
- Parcs Canada (1997), *Registre des désignations d'importance historique nationale. Commémoration de l'histoire du Canada*, Ottawa, Patrimoine canadien.
- Symons, Thomas H. B. (dir.) (1997), *The Place of History. Commemorating Canada's Past/Les lieux de la mémoire. La commémoration du passé du Canada*, Ottawa, Société royale du Canada.

Taylor, James Christopher (1990), *Negotiating the Past. The Making of Canada's National Historic Parks and Sites*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.

Trottier, Louise (1985), *Le patrimoine industriel au Québec*, Québec, Commission des biens culturels.